

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Girard au sujet de Télé-Dôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Girard du 26 janvier 2024 intitulée Télé-Dôle SA, suite et (pas) fin ?

1. La Municipalité est-elle au courant de la situation exacte de Télé-Dôle et qu'en pensez-t-elle ?

Oui, la Municipalité est au courant de la situation de Télé-Dôle SA, de l'arrêt des travaux de construction du bâtiment d'accueil appelé le « Lapin Blanc », de la procédure judiciaire ouverte en France devant le Tribunal de commerce de Besançon (procédure similaire à un sursis concordataire en Suisse) et du potentiel risque de faillite pour Télé-Dôle France, le maître d'œuvre de la construction du « Lapin Blanc ».

Elle a été et elle est régulièrement informée de l'évolution de celle-ci par son représentant au Comité de Direction de Région de Nyon qui est également membre du Conseil d'administration de Télé-Dôle SA. La Municipalité est consciente qu'une réorientation vers un modèle d'exploitation, par exemple, sur une activité déployée au cours des quatre saisons peut devenir dans un avenir proche une nécessité pour Télé-Dôle SA.

2. En dehors des informations parues dans les médias, la Municipalité a-t-elle d'autres informations d'ordre technique ou financier, entre autres les raisons ayant amené la société à se trouver dans cette situation ?

S'agissant des surcoûts liés à la construction du bâtiment d'accueil appelé le « Lapin Blanc » les explications livrées dans les médias sont correctes et complètes. La Municipalité n'a pas d'autres compléments à apporter.

3. Dans le journal La Côte du 22 décembre, il est indiqué que le Conseil Régional, actionnaire principal, cherche des pistes pour sortir de cette situation ; la Municipalité peut-elle nous dire lesquelles sont étudiées ?

Les pistes évoquées dans l'article paru dans le journal La Côte du 22 décembre 2023 sont du ressort du Comité de Direction de Région de Nyon. Lors du dernier Conseil intercommunal de Région de Nyon, par le biais de son délégué présent dans l'assemblée, la Municipalité (comme les autres communes présentes) a été informée de l'annonce du dépôt d'un prochain préavis au Conseil intercommunal.

4. De son point de vue personnel, le communicateur du CoDir du Conseil Régional estime qu'il n'est pas possible de demander une rallonge aux collectivités publiques. La Municipalité de Nyon va-t-elle demander, par l'intermédiaire de son représentant au CoDir, que cette possibilité soit tout de même étudiée (DISREN ou autres) ?

Le représentant de la Ville de Nyon au sein du CoDir suit attentivement l'évolution de ce dossier et des possibilités d'obtenir une rallonge financière (DISREN et autres) pour terminer la construction du bâtiment d'accueil appelé le « Lapin Blanc ».

5. Si, pour finir, le sauvetage de Télé-Dôle venait à passer par un soutien financier demandé directement aux communes, la Municipalité soutiendra-t-elle cette solution et viendra-t-elle devant le conseil avec un préavis demandant un crédit pour financer la part nyonnaise de ce sauvetage ?

Après de longs mois de négociations, les discussions avec les partenaires français se sont malheureusement révélées infructueuses, ces derniers ayant décidé de ne pas poursuivre celles-ci, notamment en raison de deux mauvais hivers qui suite au manque d'enneigement ont impactés la situation financière de la SOGESTAR, société qui gère et exploite les remontées mécaniques de la station Jura sur Léman.

La Municipalité a pris acte de l'échec de ces discussions qui se sont finalement terminées récemment. Cet échec a pour conséquence qu'un possible sauvetage de Télé-Dôle pourrait passer par un soutien financier demandé directement aux communes. Dans ce cas, la Municipalité se devrait d'examiner la question et, si un soutien direct devait être demandé aux communes, d'envisager le dépôt d'un préavis au Conseil communal de la Ville de Nyon.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia